

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 18 juillet 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 18 juillet, a examiné un avant-projet de loi du pays, adopté cinq délibérations du gouvernement et 19 arrêtés et examiné 19 dossiers d'étrangers.

1. Avant-projet de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relatif à l'animation volontaire et à son cadre juridique. Ce cadre juridique de l'animation volontaire, qui ne relève pas du code du travail, permettra à toute personne, âgée d'au moins seize ans, de s'engager en faveur du développement d'activités socio-éducatives en Nouvelle-Calédonie. L'ensemble des personnels d'encadrement (directeurs, animateurs, aide-animateurs, chefs de stage, membres de l'équipe de formation) ou de services (factotum, cuisinier, intendant...) pourra disposer de ce cadre dès lors que les trois obligations suivantes sont respectées :
 - l'activité d'animateur volontaire est strictement réservée au fonctionnement d'un accueil de collectifs de mineurs ou d'une session de formation BAFA/BAFD dûment habilités par l'autorité compétente,
 - la collaboration entre l'animateur volontaire et l'organisation au sein de laquelle il intervient doit être formalisée par une convention d'engagement réciproque,
 - la gratification financière – non imposable - allouée à l'animateur volontaire ne peut pas dépasser un plafond journalier fixé par arrêté.

> *Voir communiqué détaillé « animation volontaire et cadre juridique ».*

2. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour quatre affaires.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de produire des observations en faveur de la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative pour une affaire.

3. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2017 du fonds de régulation du marché des viandes porcines (FRMVP) en recettes et en dépenses à la somme de 40 392 989 F. Le budget global 2017 est donc équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 75 742 989 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2017 de l'office de commercialisation et d'entrepôt frigorifique (OCEF) en recettes et en dépenses à la somme de 457 429 131 F dont 283 723 163 F en fonctionnement et 173 705 968 F en investissement. Le budget global 2017 de l'OCEF est donc arrêté à la somme de 7 507 905 397 F, dont 7 159 338 337 F en fonctionnement et 348 567 060 F en investissement. La section d'investissement dégage un suréquilibre de 74 198 860 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement à signer des conventions d'accueil de personnels scientifiques de l'Ifremer au sein de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC). En effet, dans le cadre de ses missions, la DIMENC exprime un besoin récurrent d'accueil de ce type de personnels auparavant approuvés par arrêtés nominatifs. Cette procédure permettra d'alléger la démarche.
- Suite aux fortes pluies survenues entre le 7 et le 9 février 2017, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de reconnaître le caractère d'accident climatique exceptionnel à ces intempéries. Quinze communes sont reconnues sinistrées et 47 exploitants, tous sociétaires de la CAMA, indemnisés en réparation des préjudices agricoles qu'ils ont subis pour un montant global de 26,7 millions de francs. L'indemnisation est prise en charge par l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (APICAN). La CAMA est chargée d'effectuer les versements individuels des producteurs : Boulouparis (3), Païta (1), La Foa (8), Bourail (2), Mont-Dore (5), Yaté (11), Thio (1),

Kouaoua (1), Canala (3) Voh (4), Pouembout (1), Hienghène (1), Lifou (2), Maré (3) et Dumbéa (1).

- Par arrêté du 18 avril 2017, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déclaré en procédure d'urgence le cyclone COOK accident climatique exceptionnel pour l'ensemble des communes de la Nouvelle-Calédonie. Les membres de la commission des calamités agricoles, à l'unanimité, proposent de reconnaître comme éligibles à une indemnisation au titre des calamités agricoles, en réparation des préjudices agricoles subis, 612 exploitants, tous sociétaires de la CAMA. Des indemnités pour un montant global de 366,4 millions de francs leur seront versées.

> *Voir communiqué détaillé « Subventions aux agriculteurs ».*

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique (BU) 2017 de l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDCNC) qui s'élève à la somme de 1 017 183 153 F, dont 939 889 399 F en section de fonctionnement et 77 293 754 F en section d'investissement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative de la commission consultative de la certification professionnelle (CCCP). M. Hervé Stenfort et Mme Lydia Gracia remplacent respectivement MM. Frédéric Cantin et Jean-Christophe Lanchon, en qualité de représentants titulaires du MEDEF-NC.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné des membres du conseil d'administration du service médical interentreprises du travail (SMIT). Mme Ursula Fichter (CSTC-FO) remplace M. Michel Caunes.

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 (DM1) du budget 2017 de la bibliothèque Bernheim. Le budget global 2017 de la bibliothèque Bernheim modifié est arrêté à la somme de 639 544 801 F, répartie en 462 201 703 F pour la section de fonctionnement et 177 343 098 F pour la section d'investissement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions pour un montant total de 7 millions de francs à 28 associations et organismes culturels, pour la création et la diffusion de plusieurs projets culturels en Nouvelle-Calédonie.

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) pour l'opération « Réhabilitation Vallée-du-Tir » qui consiste en l'acquisition de deux bâtiments d'habitation collective contenant six appartements à Nouméa. Le programme immobilier social projeté porte sur la rénovation de ces 6 appartements pour créer trois logements de type F1, deux logements de type F2 et un logement de type F4 classés en catégorie « logement locatif aidé » (LLA). Le coût prévisionnel du programme est de 50,9 millions de francs. La société sera exonérée de 2,6 millions de francs pour les droits d'enregistrement et la taxe hypothécaire et de 1,1 million de francs pour la TSS et la TGC.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) pour l'opération « réhabilitation Vallon-Dore » qui consiste en l'acquisition de quatre logements à rénover en F3 sur la commune du Mont-Dore, à Boulari. Le coût prévisionnel du programme est de 43,4 millions de francs. La société sera exonérée de 1,8 million de francs pour les droits d'enregistrement et la taxe hypothécaire et 1,3 million de francs pour la TSS et la TGC.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) pour l'opération « réhabilitation Auteuil » qui consiste en l'achat et la rénovation de 12 appartements situés dans deux bâtiments construits à Auteuil dans la commune de Dumbéa. Le coût prévisionnel du programme est de 98,8 millions de francs. La société sera exonérée de 4,9 millions de francs pour les droits d'enregistrement et la taxe hypothécaire et 2,3 millions de francs pour la TSS et la TGC.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a sollicité du Congrès l'inscription par priorité de projets de délibérations à l'ordre du jour d'une séance publique :
 - cinq projets d'avis sur les candidatures au sein de l'autorité de la concurrence proposées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
 - projet de délibération accordant la caution de la Nouvelle-Calédonie à un contrat de prêt passé par la compagnie Air Calédonie International avec un pool bancaire.

Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture du collège d'Apogoti situé à Dumbéa-sur-Mer pour la rentrée 2018. Cet établissement accueillera 600 élèves. Il offre 26 salles de classe, un réfectoire de 270 places et trois espaces sportifs sur 2 400 m². À la rentrée scolaire de février 2018, un effectif de 178 élèves est attendu, réparti entre cinq classes de 6^e et trois classes de 5^e.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la sectorisation des collèges de la commune de Dumbéa. En effet, l'ouverture du collège d'Apogoti dès la rentrée scolaire de février 2018 nécessite de redéfinir les secteurs de recrutement des trois collèges déjà existants sur la commune, pour les faire coïncider avec ceux des écoles primaires publiques. En 2017, le nombre d'élèves inscrits en CM2 sur cette zone est de 530 élèves.

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'autorisation de prescription de Naltrexone à dose ultra faible (3 milligrammes / jour) et le protocole qui fixe les conditions de sa prescription et du suivi des patients.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis fin aux fonctions de Mme Maximilienne Kavierenewa en qualité de directrice par intérim de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Fabienne Federspiel directrice par intérim de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie, à compter du 8 août 2017.

* *
*

Divers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis quatre avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, deux avis favorables sur des demandes de carte de séjour temporaire et un avis favorable sur des demandes de carte de résident permanent. Il a émis 11 avis favorables sur des autorisations de travail hors minier et un refus d'autorisation de travail hors minier.